

CANADA

COUR SUPÉRIEURE  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

NO : 505-11-014367-168  
Dossier : 41-2194404

**SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ENIXUM  
INC.**

Débitrice-Requérante

-et-

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**

Syndic

---

**REQUÊTE EN ANNULATION PAR LA DÉBITRICE DE L'AVIS D'INTENTION  
(Art. 50.4, 66 et 181 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)**

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE OU AU REGISTRAIRE  
SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ DANS ET POUR LE  
DISTRICT JUDICIAIRE DE LONGUEUIL, LA DÉBITRICE-REQUÉRANTE EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La Débitrice a déposé un avis d'intention de soumettre une proposition le 30 novembre 2016 et le délai initial expire le 30 décembre 2016, tel qu'il appert du certificat de dépôt d'un avis d'intention de faire une proposition et de l'avis aux créanciers de l'intention de faire une proposition communiqués en liasse au soutien de la présente requête comme Pièce R-1, ainsi que du dossier de la Cour;
2. Les causes d'insolvabilité de la Débitrice étaient principalement liées à un endettement élevé envers le créancier garanti la Banque Nationale du Canada et le manque de liquidités pour faire face à ses obligations au fur et à mesure de leur échéance;

3. Depuis le dépôt de l'avis d'intention, Banque Nationale du Canada a été désintéressée en cédant sa créance à une partie liée à la Débitrice, soit Les Entreprises S. Blanchette inc.;
4. Les Entreprises S. Blanchette inc. a procédé à des injections de fonds importantes dans le patrimoine de la Débitrice et entend continuer à injecter les fonds additionnels requis afin de préserver la solvabilité de la Débitrice et respecter ses obligations;
5. Pour ces motifs, la Débitrice soutient qu'elle ne se qualifie plus à titre de personne insolvable au sens de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et elle entend payer tous ses créanciers, justifiant ainsi l'annulation du dépôt de l'avis d'intention du 30 novembre 2016;

**PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la requête;

**ORDONNER** l'annulation de l'avis d'intention de faire une proposition déposée par la Débitrice le 30 novembre 2016;

**SUBSIDIAIREMENT ET À DÉFAUT, PROROGER** le délai pour déposer une proposition au 13 février 2017;

**LE TOUT** sans frais sauf au cas de contestation.

MONTREAL, le 21 décembre 2016

(S) MILLER THOMSON SENCRL

---

**MILLER THOMSON, SENCRL**  
Procureurs de la Débitrice-requérante

**COPIE CONFORME**

*Miller Thomson*  
**MILLER THOMSON SENCRL**

## AFFIDAVIT

---

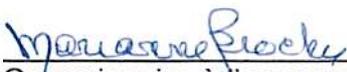
Je, soussigné, Éric Landry, ayant mon adresse professionnelle au 2451, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil, Province de Québec J4N 1N7 :

1. Je suis le président et représentant dûment autorisé de la Débitrice;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la présente requête;
3. Tous les faits allégués dans la présente requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

  
\_\_\_\_\_  
ÉRIC LANDRY

Déclaré solennellement devant moi,  
à Montréal, ce 21 décembre 2016

  
\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation  
pour le Québec



**COPIE CONFORME**

  
MILLER THOMSON SENCRL

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

### DESTINATAIRES :

#### **RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**

(M. Benoit Gingues, responsable désigné)  
1981, Avenue McGill College  
Montréal QC H3Z 0G6

#### **Surintendant des faillites**

1155, rue Metcalfe  
Bureau 950  
Montréal, QC, H3B 2V6

**PRENEZ AVIS** que la présente requête sera présentée pour adjudication devant l'un des honorables juges de la Cour supérieure du district de Longueuil siégeant en matière de faillite et d'insolvabilité, ou au registraire de cette Cour, le 22 décembre 2016, à 9h30 ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au palais de justice de Longueuil, au 1111, Jacques-Cartier Est, Longueuil, province de Québec, en salle 1.25.

### VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTREAL, le 21 décembre 2016

(S) MILLER THOMSON SENCRL

---

**MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.**  
Procureurs de la Débitrice-requérante

**COPIE CONFORME**

*Miller Thomson*  
MILLER THOMSON SENCRL

CANADA

**COUR SUPÉRIEURE**  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE LONGUEUIL

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

NO : 505-11-014367-168

Dossier : 41-2194404

**SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ENIXUM  
INC.**

Débitrice-Requérante

-et-

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**

Syndic

---

**INVENTAIRE DES PIÈCES COMMUNIQUÉES**

---

PIÈCE R-1 : Certificat de dépôt d'un avis d'intention de faire une proposition et de l'avis aux créanciers de l'intention de faire une proposition, en liasse.

MONTREAL, le 21 décembre 2016

(S) MILLER THOMSON SENCRL

---

**MILLER THOMSON, SENCRL**  
Procureurs de la Débitrice-requérante

**COPIE CONFORME**

*Miller Thomson*  
MILLER THOMSON SENCRL

N°	505-11-014367-168
COUR	SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)
DISTRICT	LONGUEUIL
LOCALITÉ	

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :  
SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ENIXUM INC.

Débitrice-Requérante

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

---

---

**INVENTAIRE DES PIÈCES**

---

---

**COPIE**

---

---

RÉF. : ME MICHEL LA ROCHE 206344.0004  
BP0363

---

---



1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST, BUREAU 3700  
MONTRÉAL QC H3B 4W5 CANADA  
TÉL. 514.871.5337 TÉLEC. 514.875.4308  
COURRIEL mlaroche@millerthomson.com



Industrie Canada

Industry Canada

Bureau du surintendant  
des faillites Canada

Office of the Superintendent  
of Bankruptcy Canada

District de Québec  
No division : 01 - Longueuil  
No cour : 505-11-014367-168  
No dossier : 41-2194404

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une  
proposition de :

**Solutions Technologiques Enixum Inc**  
Personne insolvable

**RICHTER ADVISORY GROUP INC / RICHTER GROUPE  
CONSEIL INC**  
Syndic autorisé en insolvabilité

---

Date de l'avis d'intention : 30 novembre 2016

---

CERTIFICAT DE DÉPÔT D'UN AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION  
paragraphe 50.4(1)

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que la personne insolvable susmentionnée a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu du paragraphe 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Conformément au paragraphe 69(1) de la Loi, toutes les procédures contre la personne insolvable susmentionnée sont suspendues à compter de la date du dépôt de l'avis d'intention.

Date: 30 novembre 2016, 15:53

E-File/Dépôt Electronique

Séquestre officiel

Sun Life Building, 1155 Metcalfe Street, Suite 950, Montréal Canada, H3B2V6, (877)376-9902

Canada

CANADA  
Province de Québec  
District de : Québec  
No division : 01-Longueuil  
No cour : 505-11-014367-168  
No dossier : 41-2194404

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

**Avis aux créanciers de l'intention de faire une proposition  
(Paragraphe 50.4(6))**

**Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition de  
Solutions Technologiques Enixum Inc.  
de la ville de Longueuil  
en la province de Québec**

Avis est par la présente donné que, le 30 novembre 2016, la débitrice susmentionnée a déposé un Avis de l'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, dont copie est ci-jointe.

Avis est de plus donné qu'en conformité avec l'article 69 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, toute procédure engagée contre la débitrice est suspendue. En conséquence, aucun créancier n'a de recours contre la débitrice ou contre ses biens, ni ne peut intenter ou continuer une action, exécution ou autre procédure pour le recouvrement de sa réclamation.

Une liste des créanciers ayant des réclamations de 250 \$ ou plus et le montant de ces réclamations, reflétées aux livres ou connues de la débitrice, est annexée aux présentes. Cette liste ne constitue pas l'acceptation d'une réclamation ou de réclamations.

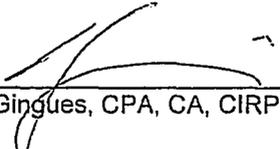
Lors du dépôt de la proposition envisagée, un autre avis sera envoyé aux créanciers comprenant :

- a) une copie de la proposition;
- b) les date, lieu et heure de la tenue de l'assemblée des créanciers visant à considérer la proposition;
- c) un état succinct des avoirs et obligations de la débitrice;
- d) les documents prescrits suivants à être complétés :
  - preuve de réclamation;
  - procuration;
  - formulaire de votation sur la proposition.

Si la débitrice n'est pas en mesure de déposer une proposition dans les délais prescrits, la faillite sera déclarée automatiquement, et le syndic convoquera immédiatement une assemblée des créanciers.

Fait à Montréal, province de Québec, le 7 décembre 2016.

Richter Groupe Conseil Inc.  
Syndic agissant *in re* la proposition de  
Solutions Technologiques Enixum Inc.

  
Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI

T. 514.934.3400  
F. 514.934.8603  
[reclamations@richter.ca](mailto:reclamations@richter.ca)

Richter Groupe Conseil Inc.  
Richter Advisory Group Inc.  
1981 McGill College  
Montréal (QC) H3A 0G6      Montréal, Toronto

(English – Over)



District de:  
No division:  
No cour:  
No dossier:

- FORMULAIRE 33 -  
Avis de l'intention de faire une proposition  
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition de  
Solutions Technologiques Enixum Inc.  
de la ville de Longueuil  
en la province de Québec

Avis est donné de ce qui suit :

1. Je, Solutions Technologiques Enixum Inc, personne insolvable signifie mon intention de faire une proposition à mes créanciers conformément au paragraphe 50.4(1) de la Loi.
2. Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil Inc de 1981 avenue McGill College, 12e étage, Montréal, QC, H3A 0G6, syndic autorisé, a accepté d'exercer les fonctions de syndic dans le cadre de la proposition. Une copie de son acceptation est annexée au présent avis.
3. Une liste portant les noms des créanciers connus ayant des réclamations d'une valeur de 250 \$ ou plus ainsi que le montant de ces réclamations, est également annexée.
4. Conformément à l'article 69 de la Loi, les procédures engagées contre moi sont suspendues à compter de la date du dépôt du présent avis auprès du séquestre officiel de ma localité.

Daté le 29 novembre 2016, à Longueuil, en la province de Québec.

  
Solutions Technologiques Enixum Inc  
Personne Insolvable

À remplir par le séquestre officiel:

\_\_\_\_\_

Date du dépôt

\_\_\_\_\_

Séquestre officiel

District de: Québec  
No division: 01 - Longueuil  
No cour: 505-11-014367-168  
No dossier: 41-2194404

- FORMULAIRE 33 -  
Avis de l'intention de faire une proposition  
(paragraphe 50.4(1) de la Loi)

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition de  
Solutions Technologiques Enixum Inc.  
de la ville de Longueuil  
en la province de Québec

Liste de créanciers avec des réclamations de \$250.00 ou plus			
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
ANIXTER CANADA INC.	A/S M9017C CASIER POSTAL 11792, DEPT 5 MONTREAL QC H3C 0C6		185,587.00
BANQUE NATIONALE DU CANADA	600 RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST MONTREAL QC H3B 4L2		5,123,351.18
CORPORATION DES MAITRES ELECTRICIENS DU QC (LA)	5925 BOUL. DÉCARIE MONTREAL QC H3W 3C9		1,659.00
LES ENTREPRISES S. BLANCHETTE INC. (AVANCES À PAYER)	680 AV. MISSISQUOI VENISE EN QUEBEC QC J0J 2K0		189,315.00
LES ENTREPRISES S. BLANCHETTE INC. (BALANCE DE PRIX DE VENTE)	680 AV. MISSISQUOI VENISE EN QUEBEC QC J0J 2K0		200,000.00
LES SERVICES ÉLECTRIQUES BLANCHETTE INC.	2451 BOUL. FERNAND-LAFONTAINE LONGUEUIL QC J4N 1N7		171,063.00
REVENU QUÉBEC (TPS-TVQ)			22,229.00
<b>Total</b>			<b>5,893,204.18</b>

---

Solutions Technologiques Enixum Inc  
Personne Insolvable

- Consentement -

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition de  
Solutions Technologiques Enixum Inc.  
de la ville de Longueuil  
en la province de Québec

À qui de droit,

Nous consentons par la présente, à agir comme syndic, d'après la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, à la présente proposition de Solutions Technologiques Enixum Inc.

Daté le 29 novembre 2016, à Montréal, en la province de Québec.

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil Inc

Par:



---

Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP - Syndic autorisé en insolvabilité  
1981 avenue McGill College, 12e étage  
Montréal QC H3A 0G6  
Téléphone: (514) 934-3400 Télécopieur: (514) 934-8603

N<sup>o</sup> 505-11-014367-168  
COUR SUPÉRIEURE  
(En matière de faillite et d'insolvabilité)  
DISTRICT LONGUEUIL  
LOCALITÉ

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :  
SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ENIXUM INC.

Débitrice-Requérante

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

PIÈCE R-1

RÉF. : ME MICHEL LA ROCHE 206344.0004  
BP0363



1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST, BUREAU 3700  
MONTRÉAL QC H3B 4W5 CANADA  
TÉL. 514.871.5337 TÉLÉC. 514.875.4308  
COURRIEL mlaroche@millerthomson.com

N°	505-11-014367-168
COUR	SUPÉRIEURE (En matière de faillite et d'insolvabilité)
DISTRICT	LONGUEUIL
LOCALITÉ	

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :  
SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ENIXUM INC.

Débitrice-Requérante

-et-

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

**REQUÊTE EN ANNULATION PAR LA DÉBITRICE DE  
L'AVIS D'INTENTION - INVENTAIRE DES PIÈCES -  
PIÈCE R-1**

**COPIE**

RÉF. : ME MICHEL LA ROCHE 206344.0004

BP0363



**MILLER THOMSON**  
AVOCATS | LAWYERS

1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST, BUREAU 3700  
MONTRÉAL QC H3B 4W5 CANADA  
TÉL. 514.871.5337 TÉLEC. 514.875.4308  
COURRIEL mlaroche@millertthomson.com